Séance du 19 mai 2022

L'an deux-mille vingt-deux, le dix-neuf mai à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, Maire.

<u>Présents</u>:

MM. Alain DIANA, Jean-Pierre ZANCONATO Patrick PASQUALI, Nicolas DUS, Régis LAGARDERE, Benoit COUSTURIAN, Stéphane MOERIS, Mmes Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON.

Excusés

Secrétaire de séance : RICHARDSON Claire

Entretien avec le propriétaire de la Boulangerie

Daniel Dus vient nous faire une présentation de la situation de la boulangerie qui cessera son activité le 31 mai 2022. Dans un premier temps, la boulangerie Cazeneuve de Fleurance fournira du pain, à la commune. L'épicerie accepte de faire dépôt de pain et le pain sera commandé selon les réservations faites par les clients. Le transport du pain sera à la charge de la mairie, effectué par madame Danielle Fourcade. L'avenir de la boulangerie sera étudié selon les solutions qui pourront se présenter.

Délibération pour le fond de concours de la voirie

Monsieur le Maire rappelle que le programme des travaux de voirie qui s'élève à

Travaux : 49 824.40€ HT Actualisation des travaux 2022 de 15% soit 7 473.66€

Total travaux actualisés 57 298.06 € et l'enveloppe financière annuelle allouée sont fixés par la Communauté de Communes Bastide de Lomagne dans le cadre du transfert de compétence voirie. Il indique que dans l'éventualité où la Commune souhaiterait réaliser des travaux complémentaires engendrant un dépassement du montant alloué, celle-ci à la possibilité d'abonder par un fonds de concours.

Il indique que compte tenu des travaux envisagés et nécessaires sur la commune de MONFORT pour l'année 2022, il est nécessaire que la Commune abonde par un fond de concours dont le montant est fixé à 1 312.06€.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal :

- **Valide** le programme de voirie 2022,
- Valide à cet effet, le versement à la Communauté de Communes Bastide de Lomagne, d'un fond de concours d'un montant de 1 312.06€

Préparation des élections législatives 12 et 19 juin

Composition du bureau de vote :

Président : Régis Lagardère Suppléant : 1- Patrick Pasquali

Assesseurs: Benoît Cousturian, Stéphane Mœris, Céline Faubec, Alain Diana,

Nicolas Dus

Secrétaire : Elisabeth Terrail

Permanences du bureau de vote : 8h à 18h

<u>Convention de mise à disposition de personnel – aide et assistance des contrats</u> d'assurance statutaire

Le Centre de gestion du Gers propose d'aider les collectivités territoriales dans la gestion administrative des contrats d'assurance statutaire dans le cadre de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Maire propose de reconduire l'adhésion à ce service auprès du Centre de Gestion du Gers.

Les tâches effectuées sont les suivantes :

- -la gestion administrative des sinistres et des primes
- -Le conseil et l'assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statutaire
- -La participation à la mise en œuvre des services annexés au contrat.

Le montant de la cotisation est calculé en appliquant un taux au montant de la prime annuelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Autorise le Maire** à signer la nouvelle convention de gestion des contrats d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers

Délibération pour suppression poste

Monsieur le maire rappelle aux membres qu'Anne-Laure MARCONNET change de grade à partir du 1^{er} juillet 2022.

Le nouveau poste a été crée en session du 24 février 2022.

Compte rendu du diagnostic accessibilité pour la salle des fêtes

Monsieur le maire fait lecture du diagnostic accessibilité effectué le 7 avril 2022 par l'entreprise SOCOTEC, bureau de contrôle, vérifiant la mise en conformité. Il faut réaliser un plat devant l'entrée et une tablette au bar à hauteur de fauteuil.

Questions diverses

- Chemin près du pont de l'Arrats : besoin de combler car pluie creuse le trou déjà présent.
- Emilien Niquet, va venir effectuer son stage de 4ème à la mairie pour une durée de 6 semaines.
- Passage des tracteurs : les stationnements qui empiètent sur la voie empêchent la circulation des tracteurs : devant ancienne poste, lotissement, rue Saint Roch. Il est important que les automobilistes respectent les stationnements autorisés.
- Association patrimoine monfortois : a servi à la restauration du lavoir puis de la chapelle Saint Blaise. Demande de dissolution car plus d'activité : il faut réunir une assemblée générale avec signature des membres restants de l'association.
- Maisons fleuries : composition du jury : Marc Copain, Elisabeth Terrail, Nicolas Dus, Claire Richardson et une personne extérieure à Monfort.
- Pendant la fête, le camping sera gratuit afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de dormir sur place et ne pas reprendre la route.

Séance levée à 22h25.